



COMITE SYNDICAL DU MARDI 12 JANVIER 2016 A 19 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Luc BOUTFOL.	Michel MARTIN, Joël VILLEDIEU
CC du Dunois	Emmanuel BIWER, Serge HENAUULT, Bertrand ARBOGAST	
CC entre Perche et Beauce	Laurent MAUPU, Franck PELLETIER, Marc ENAUX, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Stanislas CHARNY, Pierre FETTER.	Laurent MENARD
CC du Perche Gouet	Alain EDMOND, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE.	
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD.	Serge FAUVE, Aline SOLLET.
CC des 3 rivières	Sandrine FATIMI, Elisabeth BEAUDOUX, Alain FAGOT, Christian HAMET, Jacky DESILES.	Patrice LENOIR.
Communes	Jean-Marie HARDY (Beaumont-les-Autels), Sébastien VIVIEN (Béthonvilliers), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Laurent DESCOTTES (Mignières), Jean-Claude VALLEE (Soizé), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais).	Francis POMMIER (La Bourdinière-Saint-Loup), Yvette ADAM (Thiron-Gardais).

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS.
CC du Dunois	
CC entre Perche et Beauce	Luc DESVEAUX, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Marie-Paule DOS REIS, Mireille REVERSE, Patrick RIVIERRE.
CC du Perche Gouet	Ludovic RAYMOND, Dominique PRIEUR, Patrick MARTIN, Brigitte DEROIN, Brigitte PISTRE.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Jean-Marie DEVIMEUX, Bernard SOLLET.
CC des 3 rivières	Christian GRIVEAU, Jean-Yves DEBALLON, Philippe GASSELIN, Didier LEBRAY.
Communes	Eric GIRONDEAU (Athon-du-Perche), Pierre BOUDET (Charbonnières), Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Bruno GERVAIS (Saint-Bomer).

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

DÉLIBÉRATIONS

➤ CS 2016-01 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2015

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ CS 2016-02 - Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2016

En matière d'investissement le Président a la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement en 2015 (masse de crédits de l'exercice précédent), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé. Il est demandé aux membres du comité syndical de délibérer afin de pouvoir procéder aux investissements.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres.

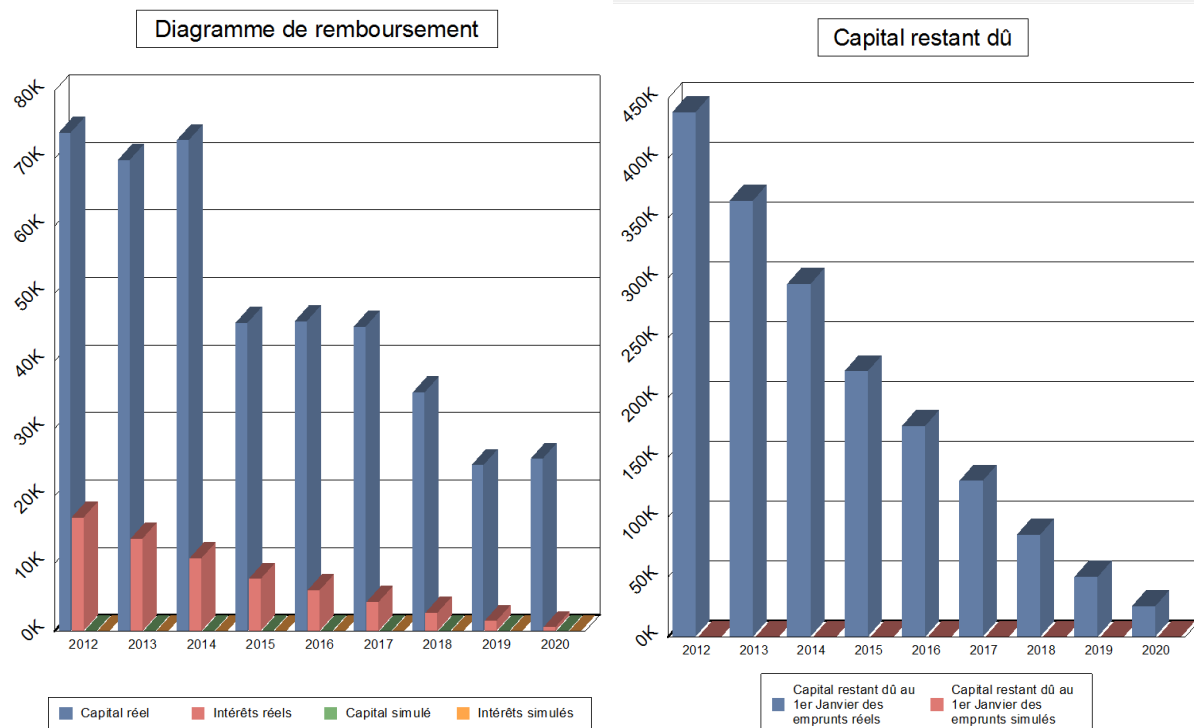
➤ CS 2016-03 - Débat d'orientations budgétaires 2016

1. Contexte général

Michel BOISARD rappelle qu'en 2016, l'activité du SMAR Loir 28 **devrait être du même ordre de grandeur qu'en 2015 voire un peu en deçà**. En effet, au vu des importants travaux à venir sur Romilly-sur-Aigre en 2017, l'objectif est de réduire un peu les dépenses en 2016 pour que le syndicat dispose de suffisamment de trésorerie pour débiter l'année 2017.

2. Charge de la dette

En 2016, le montant de la dette (capital et intérêts) s'élèvera à 51 941,54 € (53 439,87 € en 2015) représentant 23 % du montant des participations statutaires. Une baisse conséquente des emprunts est à prévoir en 2018 puis en 2019 de l'ordre de 10 000 € chaque année à condition que le syndicat ne souscrive pas de nouveaux emprunts. Michel BOISARD rappelle que ses emprunts ont été contractés par les anciens syndicats. Le SMAR Loir 28 n'a pas contracté de nouveaux emprunts depuis sa création.



3. Participations statutaires 2016 des adhérents

Au vu de la baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités adhérentes, il est proposé un maintien des cotisations en 2016 au montant total de 228 614 €. Pour mémoire, elles ont été augmentées de 1 % par an depuis la création du syndicat.



SMAR LOIR 28 - PARTICIPATIONS BASEES SUR LES SURPÉRIECIES ET POPULATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT

Propositions de participations statutaires 2016

	Nombre de communes		Rappel population INSEE 2011	Population relative (INSEE 2013)		Surface bassin versant (Ha)		Part de participation	Participations statutaires 2016 Budget primitif	Rappel des participations statutaires 2015	Variation 2015/2016
	Nbr	%		Nbr	%	Valeur	%				
CC des Plaines et Vallées Dunoises	9	9,5%	4 640	6,5%	16 813	10,8%	8,65%	19 769 €	19 683 €	87 €	
CC des Trois Rivières	15	15,8%	9 791	13,9%	26 538	17,0%	15,44%	35 300 €	35 048 €	252 €	
CC du Bonnevalais	21	22,1%	12 614	18,5%	35 116	22,5%	20,49%	46 854 €	46 141 €	713 €	
CC du Dunois	5	5,3%	18 704	25,1%	9 155	5,9%	15,46%	35 338 €	37 017 €	- 1 680 €	
CC entre Beauce et Perche	17	17,9%	8 762	12,7%	20 086	12,9%	12,78%	29 220 €	28 884 €	337 €	
CC du Perche-Gouët	16	16,8%	11 356	16,4%	33 130	21,2%	18,83%	43 048 €	42 878 €	170 €	
Authon-du-Perche	1	1,1%	828	1,1%	1 065	0,7%	0,91%	2 091 €	2 116 €	- 24 €	
Beaumont-les-Autels	1	1,1%	545	0,6%	2 141	1,4%	1,00%	2 282 €	2 290 €	- 8 €	
Béthonvilliers	1	1,1%	35	0,1%	297	0,2%	0,12%	275 €	275 €	0 €	
Charbonnières	1	1,1%	263	0,4%	2 104	1,3%	0,86%	1 963 €	1 960 €	2 €	
La Bourdinière-Saint-Loup	1	1,1%	569	0,9%	2 027	1,3%	1,12%	2 562 €	2 433 €	129 €	
Miermaigne	1	1,1%	226	0,3%	1 112	0,7%	0,52%	1 184 €	1 173 €	11 €	
Mignières	1	1,1%	285	0,4%	430	0,3%	0,36%	815 €	773 €	41 €	
Saint-Bomer	1	1,1%	195	0,3%	1 265	0,8%	0,55%	1 251 €	1 250 €	1 €	
Soizé	1	1,1%	308	0,4%	1 833	1,2%	0,81%	1 845 €	1 862 €	- 18 €	
La Croix-du-Perche	1	1,1%	204	0,3%	1 249	0,8%	0,54%	1 227 €	1 244 €	- 17 €	
Chassant	1	1,1%	327	0,5%	442	0,3%	0,38%	877 €	847 €	30 €	
Thiron-Gardais	1	1,1%	1 111	1,5%	1 349	0,9%	1,19%	2 713 €	2 740 €	- 26 €	
Total	95	100%	70 763	100%	156 152	100%	100,00%	228 614 €	228 614 €	- €	

Le tableau des participations statutaires est présenté avec la population de l'INSEE de 2011. La baisse la plus importante des cotisations est pour la CC du Dunois, la population de la commune de Châteaudun ayant fortement diminué. Ainsi pour contrebalancer la diminution de la cotisation de la CC du Dunois, les cotisations des autres adhérents peuvent augmenter en marge.

M. HENAUULT fait remarquer qu'au dernier recensement la population de Châteaudun a augmenté.

Céline MORIN propose de mettre à jour les cotisations avec les chiffres de l'INSEE de 2013, qui constituent la population légale communale à partir du 1^{er} janvier 2016 (cf. tableau ci-après).

4. Fonctionnement

Comme les années précédentes, il sera proposé de voter le budget en déséquilibre du fait de l'excédent de fonctionnement à reporter. Cependant les dépenses et les recettes de fonctionnement seront quant à elles équilibrées afin de conserver cet excédent au regard des travaux importants envisagés à Romilly-sur-Aigre.

4.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été votées lors du budget primitif 2015 à 555 365,47 €. En 2016, il est proposé de les maintenir voire de les diminuer. Cette diminution des dépenses de fonctionnement est également réalisée dans l'objectif de se rapprocher des résultats constatés au CA, maintenant que le syndicat dispose d'un retour d'expériences suffisant sur ses capacités financières.

Dans le détail, les principales dépenses de fonctionnement envisagées sont les suivantes :

Opérations prévues au contrat territorial					
Chapitre – Compte	Intitulé	BP 2015	BP 2016	Tendance	Commentaires
Opérations prévues au contrat territorial et financées					
011-61-35	Indemnité à la commune de Bonneval pour l'occupation des locaux	2 500 €	5 400 €	↗	
011-61523	Restauration légère de la ripisylve	222 300 €	200 000 €	↘	Foussarde, Aigre et Yerre Maximum pouvant être fait en une année par l'entreprise
011 - 61523	Lutte contre les espèces envahissantes	20 000 €	0 €	↘	Pas d'opération en 2016
011 - 61523	Intervention sur les ouvrages non structurants	0 €	20 000 €	↗	
011 - 62878	Indemnités pour les queues de ragondins	5 000 €	6 000 €	↗	-
011 - 617	Suivi de la qualité des eaux avant et après travaux	3 000 €	10 300 €	↗	Suivi demandé par les partenaires du syndicat
011 - 6226	Honoraires pour DIG	9 000 €	6 000 €	↘	1 site en moins
011 - 6238	Film avant travaux du site de Romilly-sur-Aigre	2 500 €	5 000 €	↗	
Opérations non prévues au contrat autofinancées à 100 % par le syndicat (absence de subventions)					
011 - 61523	Travaux de renouvellement des ouvrages hydrauliques	15 000 €	4 500 €	↘	
011 – 611	Contrat de maintenance des ouvrages hydrauliques	5 000 €	4 000 €	↘	-
011 - 61523	Travaux de curage des vallées	24 000 €	23 500 €	→	-
012	Charges de personnel et frais	118 250 €	114 900 €	↘	
65	Autres charges de gestion courante	29 400 €	26 000 €	→	

En matière de communication, il est proposé :

- D'organiser une nouvelle visite de terrain à l'intention des délégués du syndicat pour présenter les travaux réalisés et les sites étudiés sur une demi-journée (visite en bus + apéritif).
- D'organiser une animation grand public sur le site d'Arrou lors de la semaine des rivières (du 29 mai au 5 juin 2016), évènement piloté par la Région Centre-Val de Loire.
- De poursuivre la diffusion d'information dans la presse.
- De poursuivre la réalisation des articles mis à disposition des communes et communautés de communes, pour leurs bulletins d'information.
- De réaliser un film à l'occasion des travaux prévus à Romilly-sur-Aigre. En 2016 il est programmé de réaliser les prises de vues avant les travaux présentant l'état initial du site.

4.2 Recettes de fonctionnement

Comme les dépenses, les recettes de fonctionnement en 2016 seront du même ordre de grandeur voire diminuées par rapport à 2015.

Comme les années précédentes, elles seront constituées en 2016, des participations statutaires des adhérents du SMAR Loir 28 et des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional Centre-Val de Loire et du Conseil départemental 28. Les recettes sont composées par le solde des subventions des opérations réalisées en 2015 et les avances perçues pour les actions projetées en 2016.

Pour la cellule d'animation (postes de secrétaire, technicien de rivières et animateur), les subventions attendues de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil régional Centre-Val de Loire s'élèvent à 99 040 € (forfait de fonctionnement inclus).

A titre tout à fait indicatif, dans l'attente du CA et de l'excédent dégagé, les dépenses et recettes de fonctionnement pourraient trouver un équilibre autour de 510 000 € en 2016 contre 555 365 € en 2015.

5. Investissement

Contrairement aux années précédentes le résultat de la section d'investissement de 2015 devrait être excédentaire.

En 2016, les dépenses et recettes d'investissement seront relativement stables par rapport à 2015.

5.1 Dépenses d'investissement

Dans le détail, les dépenses d'investissement sont constituées des restes à réaliser des études de maîtrise d'œuvre et préalables aux travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre pour un montant de 51 233 € et des études à lancer pour le moulin Masson (35 500 €).

Investissement	Opérations prévues au contrat territorial				
	Intitulé	BP 2015	BP 2016	Tendance	Commentaires
	Etudes de restauration de la continuité écologique	121 730 €	86 733 €	↘	Romilly-sur-Aigre et moulin Masson
	Travaux de renaturation du lit de la Foussarde	40 000 €	80 000 €	↗	Plus de 3km de rivière à restaurer
	Aménagements d'abreuvoirs	15 000 €	15 000 €	→	-
	Achat de cages à ragondins	6 300 €	5 500 €	→	Demande actuelle de plus d'une centaine de cages

5.2 Recettes d'investissement

Comme les dépenses, les recettes d'investissement seront constantes. Comme les années précédentes, elles sont uniquement constituées en 2016 des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional Centre-Val de Loire et du Conseil départemental 28 et plus précisément, du solde des opérations réalisées en 2016. Les opérations sont globalement financées à hauteur de 77,5 %.

A noter que le syndicat ne perçoit aucune avance ni subvention pour les études de maîtrise d'œuvre de restauration de la continuité écologique. En effet, les demandes de subventions pour ces études doivent être réalisées en même temps que les demandes de subventions pour les travaux. Le syndicat doit donc être en mesure de pouvoir les autofinancer complètement dans l'attente.

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettra d'établir l'équilibre budgétaire.

A titre tout à fait indicatif, dans l'attente du CA et de l'excédent dégagé, les dépenses et recettes d'investissement pourraient trouver un équilibre autour de 281 800 € en 2016 contre 300 500 € en 2015.

Les orientations budgétaires n'appellent pas de remarques particulières de la part des délégués. Elles sont approuvées à l'unanimité.

➤ **CS 2016-04 - Proposition d'avenant au contrat territorial du Loir amont 2013-2018**

Après deux ans de mise en œuvre du contrat territorial, au regard des actions déjà réalisées et engagées, il s'avère nécessaire de procéder à quelques ajustements substantiels, nécessitant la passation d'un avenant, conformément aux termes du contrat. Il est proposé de faire valider ce principe d'avenant aux membres du comité syndical.

Les principaux objectifs de cet avenant sont les suivants :

- adapter le programme d'actions aux capacités financières du syndicat dans le respect des objectifs européens de bon état des eaux.
- prendre en compte les modifications introduites par le programme de mesures du nouveau SDAGE Loire-Bretagne,
- allonger la durée du contrat d'une année supplémentaire sur 2018 : la signature tardive du contrat en 2013 fait que le syndicat a réellement démarré ses actions en 2014. Cet allongement a pour objectif de prendre en compte ce glissement de la programmation initiale.

Au vu du contexte financier actuel, cet avenant n'a pas pour objectif de revoir le montant global du contrat à la hausse mais plutôt de le revoir à la baisse, afin de l'adapter aux capacités financières du syndicat et de l'étaler sur une année

supplémentaire. Le contenu de cet avenant sera établi en partenariat avec les membres du comité de pilotage identifiés au contrat. Il devrait être arrêté pour le début du mois de mars 2016. Il fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage du contrat et d'une validation en comité syndical.

Les délégués sont favorables à l'unanimité sur le principe de passation de cet avenant.

➤ **CS 2016-05 - Indemnité de conseil du trésorier payeur pour 2015**

Le montant de l'indemnité de conseil du trésorier payeur pour 2015 s'élève à 297,50 € brut pour un taux de 100 %. Un taux de rémunération de 80 % avait été retenu en 2014. Au vu de l'aide apportée en 2015, il est proposé à minima de maintenir ce taux voire de l'augmenter à 100 %.

Les délégués sont favorables au maintien du taux de rémunération de 80 %. M. Boisard propose de procéder à un vote à main levée. Tous les membres sont favorables à un taux de rémunération de 80 %. La rémunération votée sera donc de 238 €.

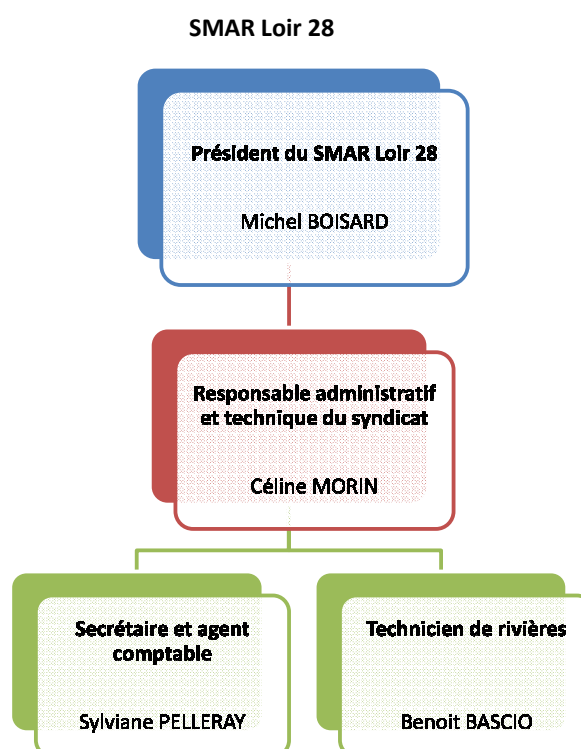
➤ **CS 2016-06 - Organigramme du syndicat**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la notation des agents a été supprimée et elle doit être remplacée par un entretien obligatoire. Cet entretien doit être passé avec son supérieur hiérarchique de rang N+1 et non plus par l'autorité territoriale. Pour se conformer à la réglementation, après avis du CTP, il est nécessaire que le comité syndical (autorité délibérante) approuve l'organigramme du syndicat ainsi que les critères d'évaluation des agents.

L'organigramme proposé est le suivant :



Organigramme du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir



Date de mise à jour : 04/11/2015

Aucune remarque n'est émise sur l'organigramme proposé, il est approuvé à l'unanimité.

➤ **CS 2016-07 - Définition des critères d'évaluation professionnelle des agents**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la notation des agents a été supprimée et elle doit être remplacée par un entretien obligatoire. Cet entretien doit être passé avec son supérieur hiérarchique de rang N+1 et non plus par l'autorité territoriale. Pour se conformer à la réglementation, après avis du CTP, il est nécessaire que le comité syndical (autorité délibérante) approuve l'organigramme du syndicat ainsi que les critères d'évaluation des agents.

Validés par le CTP, les critères d'évaluation proposés sont les suivants :

Critère d'évaluation	Point fort	Adapter à son poste	À améliorer	À acquérir
Efficacité dans l'emploi Atteinte des objectifs				
Fiabilité et qualité du travail effectué				
Connaissances réglementaires et techniques				
Sens des responsabilités Conscience professionnelle				
Sens de l'organisation, de la méthode, priorisation des tâches				
Capacité d'initiative et d'anticipation				
Réactivité et adaptabilité				
Autonomie				
Qualités relationnelles (public, élus hiérarchie, collègues)				
Capacité d'encadrement				
Contribution à l'activité du service				
Aptitude à la conduite de projet				

Aucune remarque n'est émise sur les critères de notation proposés, ils sont approuvés à l'unanimité.

➤ **CS 2016-08 - Recours aux prestations facultatives du centre de gestion d'Eure-et-Loir – Adhésion**

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion (CdG 28) met en œuvre des missions dites « obligatoires » notamment :

- information sur l'emploi public territorial, assistance conseil en matière de recrutement, aide à la mobilité,
- organisation des concours et examens professionnels,
- publicité des créations et vacances d'emploi,
- fonctionnement et secrétariat des instances paritaires et médicales (Conseils de discipline, Commissions administratives paritaires, Comité technique, Comité Médical Départemental et Commission de Réforme)
- assistance juridique statutaire,
- assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Au-delà de ces missions obligatoires, le CdG 28 a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le CdG 28 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés une convention-cadre (afin d'éviter de délibérer à chaque fois) leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que de besoin, l'une ou plusieurs prestations facultatives du CdG28 précitées, à l'exception des contrats groupes mutualisés qui font l'objet de conventions particulières.

Aujourd'hui, dans l'immédiat, il n'est pas envisagé d'avoir recours aux missions facultatives du CdG 28 mais en cas de besoin, le syndicat le pourra (ex : absence d'un agent, document sur les risques professionnels, etc.).

Aucune remarque n'est émise sur ce projet de convention, elle est approuvée à l'unanimité.

➤ **CS 2016-09 - Convention avec la mairie de Bonneval pour participation aux charges d'hébergement**

A l'heure actuelle, l'équipe du SMAR Loir 28 est hébergée dans des locaux mis à disposition par la mairie de Bonneval. Au 1^{er} janvier 2015, la mairie demandait une participation aux charges d'hébergement (eau, électricité, chauffage) pour un montant mensuel de 200 €.

Les agents de la communauté de communes du Bonnevalais ayant rejoint la mairie, les locaux situés au 72 rue de Chartres à Bonneval sont libres. Les bureaux du syndicat seraient installés dans la salle de réunion actuelle, à l'étage, et un bureau au rez-de-chaussée serait récupéré pour faire une salle de réunion. Le montant du loyer proposé s'élève à 450 € charges comprises. L'accès aux personnes à mobilité réduite est possible rue de Chartres : à partir de 2018, il est obligatoire. Les bureaux seront ainsi ouverts au public 3 jours par semaine les lundis, mardis et mercredis et les jeudis et vendredis sur rendez-vous.

Les délégués approuvent à l'unanimité le déménagement des locaux du syndicat.

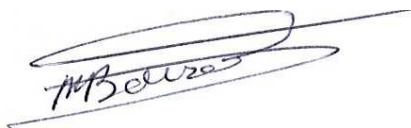
Informations qui ont été développées lors du comité syndical

- Point d'informations sur la cartographie départementale des cours d'eau en cours d'élaboration par la DDT 28
- Travaux réalisés au moulin Georges à Yèvres
- Avancée des études de maîtrise d'œuvre à Romilly-sur-Aigre
- Avancée des travaux de restauration de la végétation des berges sur la Foussarde et sur l'Aigre
- Bilan des demandes de curage des vallées et de cages ragondins

La séance est clôturée à 20h15

Bonneval, le 15 janvier 2016

Michel BOISARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Boisard', is written over a horizontal line that has been crossed out with a thick, dark stroke.

Président du SMAR Loir 28